



# Syndicat C.G.T des personnels administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Monsieur Michel REPELIN  
Vice-Président du SDIS  
Maire  
Mairie  
Place de la mairie  
69660 COLLONGES AU MONT D'OR

Lyon le 21 décembre 2006

Monsieur le Président,

Lors du dernier comité technique paritaire, nous avons évoqué la mobilité interne au sein du SDIS.

Nous constatons en effet, que de plus en plus de collègues, en fonction dans notre établissement public depuis plusieurs années, ont de plus en plus de difficulté pour pouvoir changer d'emploi.

Très nombreux sont ceux qui postulent sur des avis de vacance qui figurent sur l'intranet du SDIS. Certains d'entre eux sont parfois sur le même poste depuis 1999 et aspirent à changer d'horizon professionnel. Leur désir d'évolution, tout à fait légitime, peut aisément être compris. Il devrait même être encouragé, comme nous l'a indiqué maintes fois le Colonel DELAIGUE par le passé.

**Force est de constater que ce n'est pas toujours le cas, loin s'en faut !!!**

Nous vous demandons avec insistance, que les demandes de candidatures internes de fonctionnaires soient prioritaires par rapport à celles provenant de postulants externes ou de contractuels.



## Syndicat C.G.T des personnels administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

La mobilité interne est un facteur enrichissant pour les agents du SDIS, et doit être favorisée au maximum par la direction.

Son développement pourrait largement contribuer à la motivation du personnel et être un facteur de dynamisme pour notre collectivité.

Nous vous prions de recevoir, monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour le bureau,  
Le secrétaire,

Jacques GUILLON

copie transmise :

- Madame Mireille DE COSTER, vice-présidente du SDIS du Rhône
- Colonel Serge Delaigue, directeur du SDIS du Rhône
- Lieutenant Colonel ILTIS, DRH